

Compte administratif 2018 Une gestion loin d'être vertueuse

Le lundi 25 mars 2019, lors du conseil municipal, les élus de l'opposition ont analysé le compte administratif 2018 de la commune. Il en ressort une gestion qui est loin d'être vertueuse.

Nous vous retranscrivons ici cette analyse.



Comme je l'ai fait l'an dernier, je remercie les services pour la qualité des documents remis.

Comme je l'ai fait l'an dernier, j'aurai aussi presque pu reprendre mon commentaire de 2018 et le transposer sur 2019, tant les années se suivent et se ressemblent.

Et bien sûr, nous n'aurons pas du tout la même clé de lecture de votre « excellente » gestion.

*Comme l'an dernier, vous arrivez à dégager **un excédent de fonctionnement de 2 4628 24 euros.***

Peut-être est-ce utile de rappeler ici que cet excédent est aussi le fruit des différents résultats reportés depuis le début de la mandature.

Et pour le coup, la bonne gestion prend une autre teinte quand vous avez cumulé dans les différents résultats reportés :

- *914 434 euros laissés par l'ancienne mandature et surtout, et je le redis, que vous avez bénéficié lors de l'intégration du budget assainissement à la communauté d'agglomération de*
- *918 246 euros sur les excédents communauté de commune Seine-Ecole et de 1 339 913 euros du résultat d'assainissement.*

Pour les nouveaux habitants, il faut rappeler que ces derniers montants appartenaient aux usagers de l'assainissement de la ville et qu'ils ont été transférés aux comptes de la ville quand la compétence a basculé à la CAMVS.

*Si l'on additionne ces trois chiffres, nous arrivons à un total de 3 172 593 euros, nous en sommes à un déficit de 709 769 euros.
Ce n'est assurément plus la même lecture.*

Concernant les chiffres en eux-mêmes, que dire de la section de fonctionnement ?

Que comme l'an dernier, on y retrouve des montagnes de crédits annulés par rapport aux crédits ouverts.

C'est ainsi, 8,91% des crédits annulés sur les dépenses de fonctionnement avec notamment une ligne de 816 127 euros concernant les charges de personnel. Il est certain que sur le nombre d'emplois budgétaires de fin 2017 de 334 agents, seuls 294 postes sont pourvus fin d'année suivante. De quoi s'interroger sur le service rendu aux habitants et s'inquiéter pour le personnel communal qui doit faire face en étant beaucoup moins nombreux !

A l'inverse, grâce à votre gestion « généreuse », la section recettes a pu bénéficier de 76 126 euros de plus de produits et services (soit ce que vous avez facturé aux Féréopontains par des tarifs toujours en augmentation), et surtout 136 504 euros d'impôts supplémentaires.

Au total, les recettes de fonctionnement sont augmentées de 729 997 euros par rapport à votre budget 2018.

*Encore une fois, et comme je l'ai répété à chaque exercice depuis le début de votre mandature, vous aviez l'occasion d'être en phase avec votre promesse de campagne d'alléger la fiscalité, **vous avez toujours trouvé une excuse pour amasser un pactole toujours plus important... mais pour rien***

En effet, que constater sur la section investissement ?

Que lors du CA 2017, votre politique très volontariste envers les équipements nous avait laissé quelque peu sur notre faim puisque vous ne réalisiez que 53 % de ce qui était prévu, allant même jusqu'à annuler 32% des crédits ouverts.

Vous expliquiez l'an dernier, que les délais faisant, nous allions voir ce que nous allions voir en 2018.

*Et bien, nous voyions bien puisque vous avez réussi à passer à 35% de réalisé cette année avec un record qui sera difficile à battre (si ce n'est par vous lors du prochain compte administratif) de **43 % de crédits annulés sur budget 2018.***

Soit dit en passant, et j'y reviendrai plus tard, s'agissant pour beaucoup de crédits ouverts en 2017 et 2018, ils n'auraient pas dû être annulés mais inscrits en reste à réaliser !

Enfin, l'endettement de la ville, même si vous l'avez réduit cette année d'un million d'euros, reste à un niveau largement supérieur à celui des communes de la strate à plus de 1 300 euros par habitant. Et vous bénéficiez surtout du fait que la population augmente pour afficher un ratio qui baisse.

Dernier point concernant la fameuse annexe IV pages 143, 145 que vous trouvez toujours normale quand il est précisé que la commune en vertu de l'article L1612-4 du CGCT, doit couvrir certaines dépenses par des recettes propres :

En l'état, elle indique malgré tout que le solde des ressources disponibles moins les dépenses à couvrir présente un déficit de 762 374 euros.

Ce n'est déjà pas brillant. Mais alors que dire si vous n'aviez pas passé des annulations de lignes comme vu un plus précédemment plutôt que de laisser les lignes en reste à réaliser ? Le déficit ne serait alors que de 2,930 millions d'euros.

Je pense qu'il s'agit là des chiffres d'une « bonne gestion vertueuse » !

Vous comprendrez donc que nous ne voterons pas ce compte administratif.